

**BANQUE NUGER**



Rapport Annuel  
**2013**

# **BANQUE NUGER**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 11.444.581 €  
R.C.S. Clermont-Ferrand B 855 201 463  
Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 023 937

Siège Social - 5 place Michel de l'Hospital  
63000 CLERMONT-FERRAND

téléphone : 04 73 42 73 42  
télécopie : 04 73 42 73 15  
[www.banque-nuger.fr](http://www.banque-nuger.fr)

**21 Mai 2014**  
**Assemblée Générale Ordinaire**

## CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président	M. Jean-Pierre BON
Vice-Président	M. Emmanuel DUFOURNIER
Membres	M. Philippe AMESTOY M. Pierre AYMARD M. Loïc BOUFFARD

## DIRECTOIRE

Président	M. Arnaud GUILLEMAIN d'ECHON
Membres	M. Serge DUMAS M. Nicolas NUGER

## COMITE DE DIRECTION

Président	M. Arnaud GUILLEMAIN d'ECHON
Membres	M. Patrice BEZAULT M. Etienne BLOT M <sup>le</sup> Alexandra BRICHAUX M. Serge DUMAS M. Nicolas NUGER M. Thierry ROCHE M. Jean-Luc TAILLANDIER M. Michel VILLETTE M. Thierry VOYEUX

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

Commissaire titulaire	DELOITTE & ASSOCIES 185 Avenue Charles-de-Gaulle BP 136 92203 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
2 <sup>ème</sup> Commissaire titulaire	ERNST & YOUNG Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 PARIS LA DEFENSE Cedex
Commissaire suppléant	B.E.A.S. 7-9 Villa Houssay 92524 NEUILLY SUR SEINE CEDEX
2 <sup>ème</sup> Commissaire suppléant	PICARLE & ASSOCIES Tour Ernst & Young Faubourg de l'Arche 92037 PARIS LA DEFENSE CEDEX

## Sommaire

• Rapport du Directoire	5
• Rapport du Conseil de Surveillance	11
• Rapport Général des Commissaires aux Comptes	12
• Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes	14
• Comptes Annuels Bilan, Compte de Résultats	15
• Résultats financiers de la Société au cours des 5 dernières années	18
• Annexe aux documents annuels publiables	19
• Résolutions de l'Assemblée Générale	46

## Rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice 2013

L'année 2013 a encore été marquée par les stigmates de la crise déclenchée en 2008. En premier lieu, les états se sont mobilisés pour porter secours à Chypre face à sa déroute financière. Ensuite, les craintes se sont portées sur la vigueur du redémarrage des Etats-Unis ainsi que sur la force et le moment du « tapering » de la réserve fédérale. L'Europe pour sa part a poursuivi sa convalescence, les données économiques en termes de PIB se redressant trimestre après trimestre sans empêcher une nouvelle année de récession. Le Japon a de son côté enclenché une politique de relance. Quant aux pays émergents, seule la Chine reste sur un développement soutenu.

Sur un plan national, le PIB enregistre une faible progression de 0,3%. Face à un climat perturbé les entreprises ont poursuivi la réduction de leurs investissements et de leurs effectifs. Le marché de l'emploi s'est une nouvelle fois dégradé bridant la consommation.

La faiblesse des taux de rémunération offerte sur les OPCVM Monétaires a détourné la clientèle de ce type de placement. L'assurance vie a pour sa part connu des mouvements erratiques, alors que sur le marché action, le CAC 40 termine l'année sur une hausse de 18.0%.

Dans les différentes régions où la banque est implantée et selon les études mises à disposition par la Banque de France, l'activité annuelle a globalement peu évolué. Au niveau industriel, l'utilisation des capacités de production s'est contractée plus particulièrement en fin d'année. Les stocks sont trop élevés et les carnets de commandes sont jugés insuffisants. En ce qui concerne les services marchands, après un début d'année plutôt favorable, le second semestre montre des signes d'essoufflement. Quant au secteur du BTP, la concurrence est vive conduisant à des baisses de prix systématiques. L'activité a peu varié à l'exception du second oeuvre qui bénéficie en fin d'année du relèvement du taux de TVA initié pour 2014.

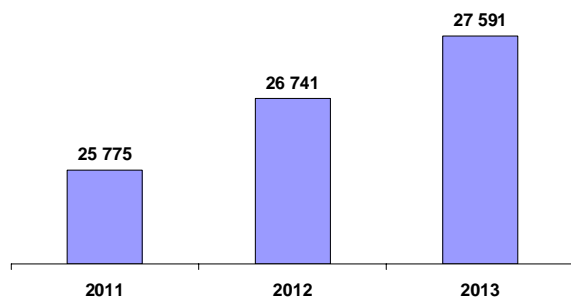
Dans cet environnement, le PNB de la banque est en progrès de 5.2% à 39.8 M€ contre 37.8 M€ au 31.12.2012. Retraité de la variation de la provision sur épargne logement ainsi que d'une plus value sur immeuble dégagée sur l'exercice, le PNB est en hausse de 4.6%. Les charges d'exploitation sont parfaitement tenues à +0.5%. Le coût du risque de l'exercice s'établit à 3.6 M€, hors provision pour risques sectoriels qui a été dotée sur l'exercice de 0.95 M€, à comparer à un chiffre de 8.3 M€ pour 2012. Par ailleurs, la Banque enregistre une plus-value sur cession de titres de participation pour 1.7 M€. Le résultat net se monte à 8.69 M€ contre 2.81 M€ lors de l'exercice précédent.

### Activité Commerciale

L'année a évolué de façon disparate selon les marchés. Sur le Particulier, la conquête est en recul car elle s'est peu faite via les prêts immobiliers. Pour autant la production de ces derniers n'affiche un recul que de 3.3% sur l'exercice précédent. Quant à celle des prêts personnels, elle est en repli de 2.7% impactée par la stagnation de la consommation des ménages. Sur le Professionnel, la conquête s'est voulue, encore cette année, avant tout de qualité. En ce qui concerne les crédits, la conjoncture a nettement bridé l'appétence de la clientèle. La production de crédits d'investissements et de crédit bail se contracte respectivement de 16.7% et de 15.8%. Quant au marché de l'entreprise, la conquête est satisfaisante. Quant aux encours de crédits, ils sont marqués par une demande en fort repli de la clientèle et plus particulièrement en crédits d'exploitation.

## Marché des Particuliers

FONDS DE COMMERCE PARTICULIERS



Malgré une conquête en baisse par rapport à 2012, le fonds de commerce des clients actifs du marché des particuliers progresse de 3.2%. Cette conquête s'est effectuée avec un taux de clients majeurs de bon niveau (73.4%).

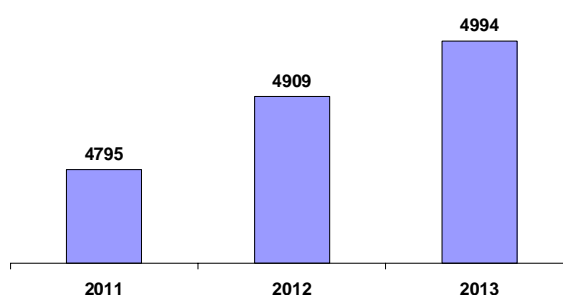
Le nombre de clients équipés de 3 produits reste stable à 65.4%, alors que celui des patrimoniaux équipés de 6 produits progresse de 3 points à 59.7%.

## Marché des Professionnels

L'exercice a été basé sur une recherche de conquête qualitative qui se solde par un nombre d'entrées en relation plus mesuré que ces dernières années. Pour autant, le fonds de commerce est en hausse de 1.7%. Dans plus d'un cas sur deux les nouveaux professionnels ont une ancienneté de création de leur activité supérieure à un an.

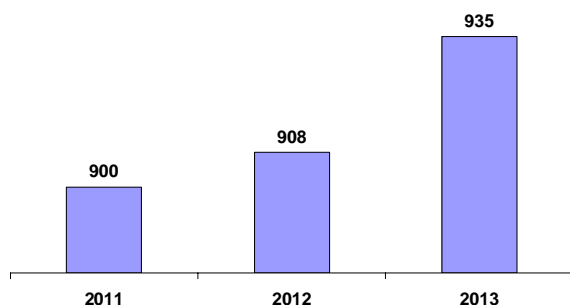
Le nombre de personnes morales actives équipées de 4 produits et plus progresse de 1.7 points (58.7%). Par ailleurs, la part des clients professionnels en double relation s'élève à 51.3%.

FONDS DE COMMERCE PROFESSIONNELS



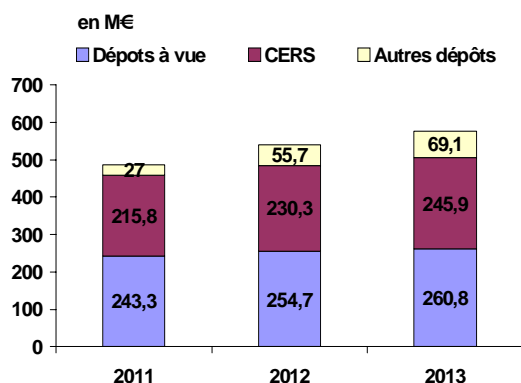
## Marché des Entreprises

FONDS DE COMMERCE ENTREPRISES



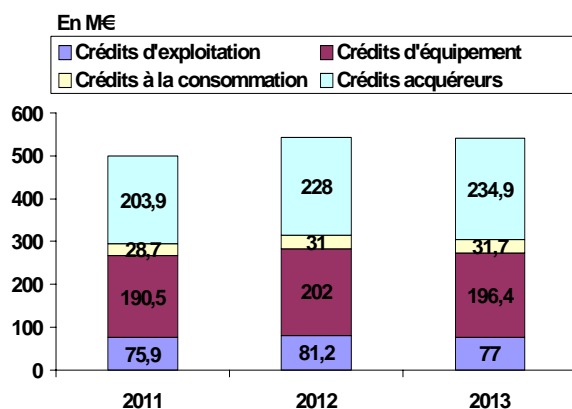
Après une année 2012 où la conquête avait été moyenne, l'année 2013 retrouve des niveaux plus traditionnels. Ceci impacte le nombre de sociétés actives qui augmente de 3.0%. Par ailleurs, la banque a poursuivi le développement de son offre sur les opérations de commerce extérieur avec une augmentation de 6.3% de ses clients utilisant ce service. Malgré une activité économique délicate, les mouvements débiteurs confiés augmentent de 8.6% sur l'année.

## Les dépôts



Ils ressortent à 575.8 M€ (+6.5%). La hausse des dépôts à vue est mesurée à 2.4%. Les encours de CERS augmentent de 6.7%, portés par le relèvement du plafond des Livrets A et des Livrets Développement Durable. En ce qui concerne les autres dépôts, la poursuite sur l'année de la transformation entamée en 2012 d'OPCVM Monétaires en Comptes à terme explique la variation du poste.

## Les crédits



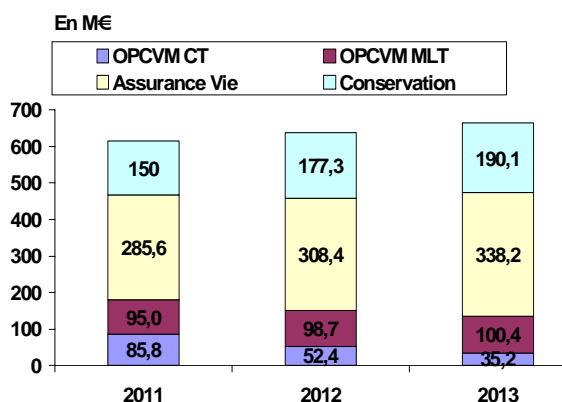
L'année a été très marquée par une demande atone et une vive concurrence. De ce fait, les concours baissent de 0.2% à 541.8 M€. La conjoncture s'est faite notamment sentir sur les crédits d'exploitation qui se contractent de 5.2%, alors que les crédits d'équipement refluent de 2.8%. Les encours de crédit bail mobilier gérés par STARLEASE connaissent également une baisse pour atteindre 45.6 M€ (-9.7%).

Les crédits aux particuliers sont mieux orientés avec une augmentation des crédits à la consommation de 2.2% et de 3.0% en ce qui concerne les crédits acquéreurs.

## Conservation et produits d'assurance

Le CAC 40 ressort à 4 295.95 pts contre 3 641.07 pts à fin 2012, en hausse de 18.0%. Les OPCVM Monétaires et de court terme ont souffert de la rémunération offerte au vu des taux particulièrement bas du marché monétaire.

La réorientation des OPCVM Monétaires vers des produits bilanciaux entraîne sur l'année une chute de 44.9% des encours d'OPCVM Court Terme groupe. A contrario les encours d'OPCVM Moyen et Long terme sont en légère progression. Avec une nouvelle année de collecte de bon niveau, l'assurance-vie s'affiche en hausse 9.7%. La conservation globale augmente de 4.3% pour l'année à 663.9 M€.



## Ressources Humaines

A fin décembre, l'effectif bancaire est de 156.4 personnes contre 165.1 en fin de l'exercice précédent.

Hors mouvements liés aux contrats à durée déterminée, la Banque a intégré 5 nouveaux collaborateurs, principalement à vocation commerciale. Par ailleurs, 9 collaborateurs sont partis en retraite en 2013.

Les actions de formation représentent un contingent près de 5239 heures. Outre les formations métiers, elles ont eu pour but l'organisation commerciale et la satisfaction client.

## Investissements

Le budget alloué aux investissements 2013 était de 0.48 M€. L'année se termine sur des montants engagés de 0.46 M€. Ceux-ci concernent principalement les travaux liés aux accès des personnes à mobilité réduite, ainsi qu'aux rénovations partielles des agences d'Ambert et Chamalières. Par ailleurs, la banque a procédé au remplacement de deux DAB et à l'installation d'un nouveau distributeur à Saint Nectaire.

## Évolutions financières

Les résultats de la banque sont établis selon les normes comptables françaises. L'exercice n'enregistre aucun changement de méthodes comptables.

En M€	12/12	12/13	Variation
<b>Marges</b>	<b>21.3</b>	<b>23.3</b>	<b>+9.9%</b>
<b>Commissions nettes</b>	<b>16.0</b>	<b>16.5</b>	<b>+2.3%</b>
dont commission de services	12.3	12.5	+2.1%
dont commissions financières	3.7	3.8	+3.1%
<b>PNB</b>	<b>37.8</b>	<b>39.8</b>	<b>+5.2%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-24.4</b>	<b>-24.5</b>	<b>+0.5%</b>
<b>RBE</b>	<b>13.5</b>	<b>15.3</b>	<b>+13.8%</b>
<b>Coût du risque (Yc reprise FRBG)</b>	<b>-9.2</b>	<b>-4.5</b>	<b>-50.6%</b>
<b>Gains ou pertes / actifs immobilisés</b>	<b>0,0</b>	<b>1.7</b>	<b>ns</b>
<b>I.S.</b>	<b>-1.5</b>	<b>-3.8</b>	<b>+159.7%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>2.8</b>	<b>8.7</b>	<b>+208.8%</b>

Le PNB de l'exercice 2013 progresse de 5.2% (39.8 M€ contre 37.8 M€). Retraité sur les deux exercices de la variation de la provision PEL/CEL, d'une plus value sur immeuble générée en 2013 il ressort en hausse de 4.6%.

Marquées par l'atonie économique, les marges sur concours reculent de 2.2%. Celles sur les dépôts sont en hausse de 6.5%.

Les commissions nettes augmentent de 2.3%. Les commissions de services s'améliorent de 2.1%. Après de nombreuses années de contraction liées à la crise, les commissions financières s'affichent cette année en hausse de 3.1%.

Grâce à un très bon contrôle, les frais généraux ne progressent que de 0.5%.



Les charges de personnel sont en hausse de 6.0% (+0.66 M€). Elles sont impactées par la forte variation entre les deux exercices du coût du risque qui se traduit par une hausse très importante des provisions pour intéressement et participation qui passe de 0.40 M€ en 2012 à 1.15 M€ en 2013.

La banque a engagé en 2013 un programme d'efficience des autres charges qui s'est traduit par un repli de 4.2% de ces dernières.

Le RBE s'établit à 15.3 M€ contre 13.5 M€.

Dans le cadre d'une politique de groupe, la banque a mis en place en 2013 une méthodologie de provisionnement statistique sur les marchés du particulier et du professionnel. Ceci s'est traduit par une reprise de provisions de 0.63 M€. Par ailleurs, la provision pour risques sectoriels a été dotée de 0.95 M€, amenant cette dernière à 3.05 M€. Tous ces éléments amènent à un coût du risque de 4.5 M€ contre 9.2 M€ en 2012.

L'ensemble des créances douteuses et contentieuses présentes au bilan est provisionné à hauteur de 53.0% contre 52.6% en 2012. Les créances contentieuses sont, pour leur part, couvertes à 69.5% contre 73.0% un an plus tôt.

Le coût du risque calculé sur l'ensemble des concours bilan et hors bilan s'établit à 0.71% contre 1.44%.

Dans le cadre de la structure Amundi, entreprise de gestion d'actifs, la banque détenait une participation via Etoile Gestion Holding SAS. Cette dernière a été cédée courant 2013 à la Société Générale et a permis de dégager une plus value sur titre de participation de 1.67 M€.

Après constatation de la charge d'impôt, le résultat net de l'exercice est de 8.69 M€ contre 2.81 M€.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 62.2% (hors plus value sur immeuble) contre 64.4% en 2012.

Le return on equity – ROE – à capitaux normatifs (tier one 6%) hors exceptionnels s'établit à 21.9%.

La BANQUE NUGER satisfait au ratio de liquidité à la date du 31.12.2013 à 137%.

Suite aux modifications apportées à la L.M.E. (Loi de Modernisation Economique), est jointe en annexe à ce rapport une information sur les délais de paiement aux fournisseurs.

---

Dans un climat de morosité généralisée, la Banque NUGER a démontré la force de son modèle de banque relationnelle de proximité axé sur un haut degré de satisfaction de la clientèle. En effet, malgré l'atonie économique, le produit net bancaire a progressé de façon significative avec en corollaire une très bonne maîtrise des frais généraux. Le Directoire adresse ses remerciements pour l'implication et le dynamisme de l'ensemble du personnel qui ont permis d'obtenir ces résultats.

Le climat économique de l'année 2014 sera encore soumis à des perturbations. Il faudra être encore vigilant sur la maîtrise des risques. La satisfaction client devra également rester au cœur de nos préoccupations dans ces temps difficiles.

## ANNEXE AU RAPPORT DU DIRECTOIRE

### ECHEANCIER DETTES FOURNISSEURS

(en K€)	Dettes non échues			Dettes échues	Autres Délais	TOTAL
	1 à 30 jours (x)	31 à 60 jours	Plus de 60 jours	(xx)	(xxx)	
<b>Montant au 31/12/2013</b>	<b>3.2</b>			<b>9.0</b>	<b>4.0</b>	<b>16.2</b>

(x) Dont créances contestées 2.6 K€

(xx) Dont créances contestées 9.0 K€

(xx) Ce montant correspond aux retenues de garantie sur travaux qui seront réglées dans un délai moyen d'environ 6 mois.

Les dates d'échéance correspondent aux dates de règlement figurant sur les factures ou aux conditions fournisseurs, indépendamment de la date de réception de celle-ci.

La direction de la Comptabilité et du Pilotage de la Banque Nuger assure l'enregistrement comptable et procède aux règlements des factures fournisseurs ordonnancées pour l'ensemble des entités de la Banque.

Conformément aux procédures de contrôle interne du Crédit du Nord, le règlement des factures n'est effectué qu'après validation d'un des membres du Directoire ou de la Directrice des Ressources Humaines. Une fois cette validation obtenue, elles sont enregistrées dans un applicatif commun, les paiements étant réalisés suivant les conditions de règlement des fournisseurs.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

NEANT

### DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES

	2010	2011	2012
Dividende total versé	4 763 420,20 €	4 763 420,20 €	1 917 740,60 €
Dividende par action	15,40 €	15,40 €	6,20 €

## Rapport du Conseil de Surveillance

Le Directoire a présenté son rapport sur la situation de la Banque Nuger et son activité au cours de l'année 2013.

Le Conseil de Surveillance a ensuite examiné les comptes arrêtés par le Directoire.

Le contexte économique a été une nouvelle fois placé sous les conséquences de la crise déclenchée en 2008. Si les Etats-Unis retrouve de l'allant, au niveau des émergents les données sont plus contrastées. La Chine parvient à conserver un niveau de développement satisfaisant, les autres pays subissent un net ralentissement. Quant à l'Europe, elle est toujours en convalescence. Même si un redressement des économies de l'Europe du sud est enclenché, il n'a pas empêché une nouvelle contraction pour l'ensemble de la zone. La France ne se démarque pas de la tendance européenne avec un PIB en stagnation et un chômage encore à un niveau très élevé.

Malgré cette situation, la Banque Nuger affiche une croissance de son PNB de +4.6% après retraitement de la variation de la provision PEL/CEL et d'une plus value sur immeuble dégagée sur l'exercice.

Par ailleurs, le conseil note la bonne maîtrise des charges.

Le RBE de la Banque est en progression de + 12.1% hors provision Epargne Logement et plus-value sur immeuble.

Après une fin d'année 2012 difficile, et malgré un contexte délicat, le coût du risque, hors provision pour risques sectoriels, retrouve des niveaux plus conformes. Il s'élève à 3.6 M€ y compris effet de provisionnement statistique, contre 8.3 M€ en 2012.

Quant au résultat net de l'exercice, et après comptabilisation d'une plus-value sur titres de 1,7 MEUR il s'établit à 8.69 M€ contre 2.81 M€.

Le Conseil tient à saluer tous les collaborateurs de la Banque qui ont permis par leur motivation de dégager ces bons résultats financiers. Il les remercie également pour avoir su, dans un contexte morose, maintenir un niveau élevé de satisfaction des clients.

Même si l'année 2014 s'annonce sous de meilleurs auspices, celle-ci connaîtra des soubresauts. Dans ce contexte, le Conseil de Surveillance accorde sa confiance au Directoire pour atteindre ses ambitions.

# Rapport Général des Commissaires aux Comptes

## Comptes annuels

### Exercice clos le 31 décembre 2013

#### **DELOITTE & ASSOCIES**

19, rue Edouard Vaillant  
37000 Tours

#### **ERNST & YOUNG et Autres**

Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon cedex 03

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Nuger, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, et procède également, selon les modalités décrites dans la note « Présentation des comptes annuels » de l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note « Présentation des comptes annuels » de l'annexe.

- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par les dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux par votre société et par celle contrôlant votre société ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons pas en attester l'exactitude et la sincérité.

Tours et Lyon, le 26 mars 2014

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Bernard Groussin

Philippe Duchêne

# Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2013

**DELOITTE & ASSOCIES**  
19, Rue Edouard Vaillant  
37000 Tours

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03

---

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution ne serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Tours et Lyon, le 26 mars 2014  
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Bernard Groussin

Philippe Duchêne

**Comptes Annuels**  
**Bilan**  
**Compte de Résultats**



## BILANS COMPARES (en milliers d'euros)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>ACTIF</b>			
CAISSE, BANQUES CENTRALES ET CPTES CHEQUES POSTAUX		9 209	8 751
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	4	0	0
CREANCES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDITS	1	145 882	71 528
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	2	562 136	555 897
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	4	70 237	30 078
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	4	48	35
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A L.T	5	322	3 986
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	5	0	0
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	2	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7	858	863
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7	7 565	8 308
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE		0	0
ACTIONS PROPRES		0	0
COMPTES DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT	8	0	0
AUTRES ACTIFS	8	4 620	6 771
COMPTES DE REGULARISATION	9	6 603	6 339
<b>TOTAL</b>		<b>807 480</b>	<b>692 556</b>
<b>PASSIF</b>			
		<b>2013</b>	<b>2012</b>
BANQUES CENTRALES & CPTES CHEQUES POSTAUX		0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	1	100 696	12 311
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	3	614 559	599 816
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	6	7 156	7 156
AUTRES PASSIFS	8	7 850	3 827
COMPTES DE REGULARISATION	9	4 689	4 764
COMPTE DE NEGOCIATION ET DE REGLEMENT	8	23	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10	6 445	5 389
DETTES SUBORDONNEES		0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	11	0	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	12	66 062	59 293
CAPITAL SOUSCRIT		11 445	11 445
PRIMES D'EMISSION		365	365
RESERVES		43 537	42 637
PROV. REG. ET SUBV. D'INVEST.		0	0
REPORT A NOUVEAU		2 029	2 033
RESULTAT DE L'EXERCICE		8 686	2 813
<b>TOTAL</b>		<b>807 480</b>	<b>692 556</b>
<b>HORS BILAN</b>			
	28	<b>2013</b>	<b>2012</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		25 556	31 640
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		68 555	68 897
ENGAGEMENTS SUR TITRES		24	0
ENGAGEMENTS DIVERS DONNES		11 976	16 018
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		155 378	155 729
ENGAGEMENTS SUR TITRES		24	30

**COMPTES DE RESULTATS COMPARES (en milliers d'euros)**

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	13	24 052	25 418
Intérêts et charges assimilés	13	5 671	6 619
Produits sur opérations de crédit bail et assimilées	13	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	13	0	0
Revenus des titres à revenu variable	14	0	4
Commissions (Produits)	15	18 165	18 354
Commissions (Charges)	15	1 631	1 707
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	16	4 398	2 418
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	16	475	-16
Autres produits d'exploitation bancaire	17	339	293
Autres charges d'exploitation bancaire	17	310	268
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>39 817</b>	<b>37 877</b>
Charges générales d'exploitation	18 et 19	23 389	23 271
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		1 115	1 152
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>15 313</b>	<b>13 454</b>
Coût du Risque	20	- 4 539	- 9 196
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>10 774</b>	<b>4 258</b>
Gains ou pertes sur actifs Immobilisés.	21	1 678	5
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>12 452</b>	<b>4 263</b>
Résultat exceptionnel		0	0
Impôt sur les bénéfices	22	- 3 766	- 1 450
Dotations/reprise de FRBG et Provisions réglementées		0	0
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>8 686</b>	<b>2 813</b>
<b>RESULTAT NET PAR ACTION</b>		<b>28,08</b>	<b>9,10</b>

## Résultats Financiers de la Société au cours des cinq dernières années

Articles L225-74, L225-76 et L225-91 du Code de Commerce

	2009	2010	2011	2012	2013
<b>I - SITUATION FINANCIERE DE L'ENTREPRISE</b>					
Capital social	11 444.581,00	11 444.581,00	11 444.581,00	11 444.581,00	11 444.581,00
Nombre d'actions émises	309 313	309 313	309 313	309 313	309 313
<b>II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	45 708 768,79	44 922 358,42	44 481 910,43	49 916 756,99	49 033 448,48
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	19 481 672,45	15 735 445,82	15 154 800,09	14 812 966,39	17 919 998,69
Impôts sur les bénéfices	3 794 083,20	3 780 187,48	3 761 393,57	1 449 584,84	3 766 464,60
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	10 793 872,34	7 336 984,73	6 998 154,17	2 813 223,86	8 685 801,00
Montants des bénéfices distribués	4 763 420,20	4 763 420,20	4 763 420,20	1 917 740,60	5 227 389,70
<b>III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION</b>					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	50,72	38,65	36,83	43,20	45,76
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	34,90	23,72	22,62	9,10	28,08
Dividende versé à chaque action	15,40	15,40	15,40	6,20	16,90
<b>IV - PERSONNEL</b>					
Effectif brut moyen des salariés	170	170	171	170	168
Montant de la masse salariale	6 098 225,69	6 101 734,33	6 834 635,60	6 767 867,33	6 785 993,46
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 404 190,27	2 466 934,82	2 750 066,37	2 901 538,87	2 998 325,51

**ANNEXE AUX DOCUMENTS ANNUELS PUBLIABLES  
AU 31/12/2013**

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement N° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédits en suivant les principes et méthodes comptables généralement admis en France dans la profession bancaire. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement N° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, modifié par le règlement N° 2005-04 du 03 Novembre 2005 du Comité de la Réglementation Comptable.

### **Options réglementaires exercées**

La Banque Nuger applique les options réglementaires suivantes :

- Frais d'acquisition des titres : l'option de non-activation des frais d'acquisition a été retenue conformément à l'avis n° 2008-05 du Conseil National de la Comptabilité.
- Dépréciation au titre du risque de crédit avéré : l'augmentation de la valeur comptable du fait du passage du temps est inscrite en marge d'intérêt et non pas en coût du risque (option du Conseil National de la Comptabilité).

### **Gestions des Risques**

- Risque de Liquidité

La Banque NUGER suit le niveau de ses ratios réglementaires et de sa liquidité à court terme, avec la contrainte imposée par l'actionnaire principal d'être suffisamment liquide. Elle remonte chaque mois le ratio de liquidité du mois écoulé et la prévision du mois en cours et du mois m+ 1.

- Risque de Transformation

Avec les supports fournis mensuellement par la cellule ALM du CREDIT du NORD, la Banque NUGER pilote l'évolution de la structure de son bilan afin de déterminer les refinancements nécessaires.

- Risque de Taux et de Marché

Le dispositif est conduit par le groupe CREDIT du NORD. Le risque de taux global est encadré par des limites de sensibilité. Le respect de ces limites est vérifié mensuellement.

L'ensemble de ces opérations est effectué sous couvert de la société consolidante par l'intermédiaire du comité de gestion de bilan présidé par le Président Directeur Général du CREDIT DU NORD.

- Risque de Change

Le risque de change est systématiquement couvert auprès de la société consolidante à l'exception des devises détenues en caisse.

### **Contrôle Interne**

Le Contrôle Interne de la Banque NUGER repose sur un dispositif identique à celui du groupe. Il s'articule autour de trois niveaux interdépendants :

- Un contrôle hiérarchique,
- Un contrôle permanent ou de deuxième niveau,
- L'Inspection Générale du Crédit du Nord qui exerce des contrôles périodiques.

Chaque responsable d'entité ou de service doit effectuer un contrôle permanent sur les opérations traitées sous sa responsabilité. Les agences d'exploitation doivent respecter un plan défini (périodicité/risques à contrôler) et formaliser les contrôles effectués. Des collaborateurs spécialisés assistent les agences dans la surveillance quotidienne de la comptabilité.

Un contrôle permanent ou de deuxième niveau est effectué par des agents exclusivement affectés à cette tâche, rattachés hiérarchiquement au Président du Directoire dont ils dépendent et fonctionnellement au Contrôle Permanent du Crédit du Nord.

Le plan et les modalités de leurs interventions sont arrêtés avec le Contrôle Permanent du Crédit du Nord.

Un contrôle périodique par l'Inspection Générale du Crédit du Nord qui est fondée à intervenir dans tous les domaines. Elle est directement rattachée au Président Directeur Général du Crédit du Nord.

Ce dispositif est intégré au contrôle interne de l'actionnaire principal du Crédit du Nord.

Le responsable du contrôle interne, par ailleurs déontologue, responsable de la surveillance du risque de blanchiment et contrôleur des services d'investissements rédige annuellement son rapport sur les conditions dans lesquelles il exerce son contrôle, conformément au règlement 97-02 du CRBF.

Ces rapports ont confirmé le niveau toujours satisfaisant de la qualité des risques commerciaux et la bonne tenue administrative et comptable de nos entités.

### **Adéquation des fonds propres et ratio de solvabilité**

Conformément à la réglementation bancaire, les exigences prudentielles globales de fonds propres sont calculées sur base consolidée au niveau de la Société Générale, actionnaire à 100% du Crédit du Nord.

### **Normes IAS/IFRS**

La Banque NUGER est soumise à la présentation de comptes sous la forme IAS/IFRS vis à vis de son actionnaire principal, le Crédit du Nord.

### **Créances sur les établissements de crédits et la clientèle – Engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédits et la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours :

- pour les établissements de crédits : créances à vue (Comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme.
- pour la clientèle : créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions, matérialisées par des titres ou des valeurs, effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les intérêts sur créances douteuses sont calculés sur la base de la valeur nette comptable actualisée de la créance.

Les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction encourus à l'occasion de l'octroi des prêts sont assimilés à des intérêts et sont étalés en résultats sur la durée de vie effective des prêts.

Les engagements par signature comptabilisés en hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

## **Dépréciation au titre du risque de crédit avéré à titre individuel**

Conformément au règlement N° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 12 décembre 2002, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement en encours douteux est effectué, s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur les collectivités locales) ou si indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèle. Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne par contagion un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur brute comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les créances ainsi dépréciées génèrent ensuite un produit d'intérêt, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable des créances. Les montants recouvrables sont déterminés à dire d'expert et leurs répartitions dans le temps suivant des courbes de recouvrement établies statistiquement par groupe homogène de créances. Par ailleurs, le montant de dépréciation ne peut être inférieur aux intérêts enregistrés sur les encours douteux et non encaissés.

Pour les encours restructurés, tout abandon de principal ou d'intérêt, échu ou couru, est constaté en perte lors de la restructuration.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en coût du risque.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun retour en encours sain n'est prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours « douteux compromis ». Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat et en tout état de cause un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises, les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

Dans le cadre de la segmentation des encours (sains, sains sous surveillance, douteux, douteux compromis, irrécouvrables), l'utilisation faite de système de notations externes et/ou internes est la suivante :

- notations externes : pour une contrepartie, une notation Banque de France (BDF) 8 ou 9 induit obligatoirement un déclassement en douteux, une note P un déclassement en douteux compromis.
- notations internes : pour le Retail, il existe une note propre au défaut. Pour le Corporate, chaque catégorie de dossiers en défaut à une notation qui lui est propre (8 pour le douteux, 9 pour le compromis et 10 pour le contentieux). Les dossiers notés 7 sur le Corporate sont décodifiés en 3S (de même depuis 2013, une décision de décodification en 3S entraîne l'attribution de la note 7).

Les notes BDF sont également utilisées dans les procédures de suivi des risques pour sélectionner des dossiers sains qui doivent prioritairement faire l'objet d'une revue risque.

Au sein de la classe des encours sains, il a été créé une subdivision appelée « Sains sous surveillance » justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi. Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement actualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

Par ailleurs, figurent au passif du bilan en « Provisions », les provisions pour risques sectoriels de crédits. Ces dernières, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La Direction Centrale des Risques du Groupe répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de passage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert, pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

Les garanties existantes et celles à constituer sont répertoriées dans la base des sûretés. Les informations contenues dans cette base sont utilisées pour les décisions de crédit et le calcul des provisions sur les dossiers douteux.

### **Titres et provisions sur titres**

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics et assimilés, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transaction, placement, investissement, titres de participation et filiales, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille).

Les achats et les ventes sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n° 2008-17 du Comité de la Réglementation Comptables sont les suivantes :

#### **a) titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ou qui sont détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles sont représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale. Sont également considérés comme des titres de transaction les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé, et les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers gérés ensemble et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.



Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe, le prix d'acquisition inclut les intérêts courus.

Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession de titres est porté au compte de résultat. Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat dans la rubrique : Intérêts et produits assimilés – Obligations et autres titres à revenus fixe.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories « titres de placement » ou « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque NUGER a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

#### b) titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont pas inscrits en titre de transaction, d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

#### Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan et à leur coût d'achat hors frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées par rapport à leur valeur probable de négociation. Dans le cas de titres cotés, celle-ci est déterminée en fonction du cours de bourse le plus récent. Aucune compensation n'est opérée entre les plus et moins-values latentes ainsi constatées, et seules les moins-values latentes sont comptabilisées par l'inscription d'une dépréciation relative au portefeuille- titres.

#### Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, et concernant les obligations, hors intérêts courus non échus à la date d'acquisition. Les différences entre les prix d'acquisition et les valeurs de remboursement (primes si elles sont positives, décotes si elles sont négatives) sont enregistrées au compte de résultat sur la durée de vie des titres concernés. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. Les intérêts courus à percevoir attachés aux obligations et autres titres à revenus fixe de placement sont portés dans un compte de créances rattachées en contrepartie de la rubrique du compte de résultat Intérêts et produits assimilés – Obligations et autres titres à revenus fixe.

Les titres sont estimés à la clôture de l'exercice sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation, dont le calcul tient compte des gains provenant des éventuelles opérations de couverture effectuées, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie « titres d'investissement » si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque NUGER a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

#### c) titres d'investissement

Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie des titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance et pour lesquels la Banque NUGER a la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant notamment de la capacité de financement nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance et en n'étant soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause l'intention de détenir les titres d'investissement jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, les moins-values latentes ne donnent pas lieu à constitution d'une dépréciation relative au portefeuille-titres, sauf s'il existe une forte probabilité de cession des titres à court terme, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-value de cession de titres d'investissement sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique Gain ou perte sur actifs immobilisés.

#### d) titres de participation, part dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Il s'agit d'une part des titres de participation et parts dans les entreprises liées dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque NUGER et notamment ceux répondant aux critères suivants :

- titres de société ayant des administrateurs ou des dirigeants communs avec la banque NUGER, dans des conditions qui permettent l'exercice d'une influence sur l'entreprise dont les titres sont détenus
- titres de société appartenant à un même groupe contrôlé par des personnes physiques ou morales exerçant un contrôle sur l'ensemble et faisant prévaloir une unité de décision
- titres représentant plus de 10% des droits dans le capital émis par un établissement de crédit ou par une société dont l'activité se situe dans le prolongement de celle de la banque NUGER.

Il s'agit d'autre part des autres titres détenus à long terme, constitués par les investissements réalisés par la banque NUGER sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Ils sont comptabilisés à leur coût d'achat, frais d'acquisition exclus. Les revenus de dividendes attachés à ces titres sont portés en compte de résultat dans la rubrique : revenus des titres à revenu variable.

A la clôture de l'exercice, l'estimation de la valeur des titres est faite à leur valeur d'utilité représentative du prix que la société accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Cette valeur est estimée par référence à différents critères tels que les capitaux propres, la rentabilité, les cours moyens de bourse des trois derniers mois. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values donnent lieu à la constatation d'une dépréciation relative au portefeuille-titres. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de ces titres, incluant les résultats dégagés lors de l'apport de ces titres à des offres publiques d'échange sont portés au compte de résultat dans la rubrique Gains ou pertes sur actifs immobilisés.

La Banque NUGER n'a effectué aucun transfert de titres d'une catégorie à l'autre au cours de l'exercice.

## **Immobilisations et amortissements**

La Banque NUGER applique le règlement n° 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002 (modifié par le règlement n° 2003-07 du 12 décembre 2003) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et le règlement n° 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité (définie lors de la réévaluation légale intervenue en 1978), et celle acquises après cette date, le sont à leur coût d'acquisition. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation, principalement selon le mode linéaire. Les terrains ne donnent pas lieu à un amortissement. Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité. Les logiciels informatiques acquis à l'extérieur de la banque sont immobilisés et amortis selon la durée figurant dans les tableaux ci-dessous.

Les immobilisations font l'objet de test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur. En cas de perte de valeur, une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque NUGER a appliqué cette approche en retenant a minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	50 ans
	Etanchéité, toiture	20 ans
	Façades	30 ans
Installations techniques	Ascenseurs	10 à 30 ans
	Installations électriques	
	Groupes électrogènes	
	Climatisation, désenfumage	
	Chauffage	
	Installations de sûreté et de surveillance	
	Plomberie, canalisations	
Protection incendie		
Agencements	Finitions, second œuvre, abords	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans

## **Dettes envers les établissements de crédits et les comptes créditeurs de la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédits et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- pour les établissements de crédits : dettes à vue et dettes à terme.
- pour la clientèle : dépôts à vue, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts.

Ces dettes intègrent les opérations de pensions matérialisées par des titres ou des valeurs effectuées avec ces agents économiques.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou financière sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charge d'intérêts au compte de résultat.

## **Provisions**

Les provisions concernent :

- les provisions concernant les engagements par signature
- les provisions pour risques divers et litiges

Les provisions relatives aux engagements par signature et pour risques divers sont déterminées à dire d'expert. Les provisions pour litiges font l'objet d'une actualisation en fonction du montant et de la date de paiement prévisible de paiement déterminés à dire d'expert. Le taux d'actualisation est le taux d'un placement sans risque sur la même durée.

Les provisions pour risques divers représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les informations relatives à la nature et au montant des risques concernés ne sont pas fournies dès lors que la banque estime qu'elle pourrait lui causer un préjudice sérieux dans un litige l'opposant à des tiers sur le sujet faisant l'objet de la provision.

Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

## **Engagements sur les contrats d'épargne logement**

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte. Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque NUGER des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque NUGER font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en Produit net bancaire au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'ensemble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

### **Opérations en devises**

Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire, les opérations de change à terme sont évaluées selon le cours du change à terme restant à courir sur la devise concernée. Les positions de change au comptant et les autres opérations à terme sont évaluées mensuellement selon les cours de change officiels au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées régulièrement dans le compte de résultat.

### **Résultats sur instruments financiers**

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifiés du CRB et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire. Les engagements nominaux sur les instruments financiers à terme sont présentés sous une ligne unique au hors-bilan ; ce montant représente le volume des opérations en cours, il ne reflète ni le risque de marché, ni le risque de contrepartie qui leurs sont associés.

Les contrats sont classés, dès leur origine, en quatre catégories, comptabilisés dans des comptes clairement séparés les uns des autres. Les risques et les résultats de chaque catégorie font l'objet d'un suivi spécifique :

- a) Les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux.

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

- b) Les contrats ayant pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (contrats dits de « microcouverture »).

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat de manière identique à ceux relatifs à l'élément couvert. Il en est de même des gains et pertes latents.

- c) Les contrats ayant pour objet de couvrir et gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement (contrats dits de « macro-couverture »).

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés.

- d) Les contrats ayant pour objet de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat symétriquement à ceux relatifs à des opérations effectuées en sens inverse. Cette symétrie est respectée en évaluant les contrats à leur valeur de marché et en comptabilisant les variations de valeur d'un arrêté à l'autre.

### **Autres instruments financiers à terme**

Cette catégorie recouvre les futures, les contrats Matif, les options de taux sur marchés organisés et les options de change, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB88-02 modifié.

Les appels de marge payés ou perçus sur futures et contrats Matif à caractère spéculatif, ou sur contrat assurant la couverture d'une opération soumise à une évaluation à un prix de marché, sont directement enregistrés en résultat.

Lorsqu'il s'agit de contrats de couverture dont l'élément couvert n'est pas évalué à un prix de marché, les appels de marge sont enregistrés en comptes d'attente pour être, au dénouement des contrats, répartis prorata temporis sur la durée restant à courir des opérations couvertes.

Les primes payées ou perçues sont enregistrées dans des comptes d'attente.

Les primes sur options non dénouées sur marchés organisés sont réévaluées en date d'arrêté de façon identique aux appels de marge.

Lors du dénouement de l'option, les primes sont soit enregistrées en résultat (options spéculatives, options de couverture lorsque l'élément couvert est évalué à un cours de marché), soit réparties prorata temporis sur la durée de vie résiduelle des opérations couvertes (options de couverture lorsque l'élément couvert n'est pas évalué à un cours de marché).

### **Garanties données et reçues**

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, état, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. Si nécessaire, ces garanties et engagements font l'objet de provisions.

### **Produits nets de commissions sur prestations de service**

La Banque NUGER enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles que certaines commissions de paiement, les droits de garde sur titres en dépôts, ou les commissions sur abonnements télématiques, sont étalées en résultat sur la durée de la prestation fournie.

Les commissions rémunérant des services ponctuels telles que les commissions sur mouvements de fonds, les commissions d'apport reçues, ou les pénalités sur incidents de paiements sont intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est réalisée.

### **Charges de personnel**

La rubrique charges de personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

### **Engagements sociaux**

La Banque NUGER a choisi de suivre la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Elle peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou indemnité de fin de carrière
- des avantages à long terme, tels que les parts variables différées, les médailles du travail ou le compte épargne temps
- des indemnités de fin de contrat de travail

### **Les avantages postérieurs à l'emploi**

Les régimes de retraite peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies. Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la banque NUGER se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement de la banque sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies désigne les régimes pour lesquels la banque s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité des engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation, ...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné dès lors qu'ils excèdent la plus grande des deux valeurs suivantes (méthode du corridor) :

- 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies
- 10% de la juste valeur des actifs à la fin de l'exercice précédent.

En cas de mise en place d'un nouveau régime (ou avenant), le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus)
- le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation
- le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut)
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés
- l'effet des réductions et liquidation de régimes.

### Les autres avantages à long terme

Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants. La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en compte de résultat.

### Coût du risque

Le contenu de la rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, ainsi que les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties.

### Gains ou pertes sur actifs immobilisés

La rubrique Gains ou Pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins-values de cession ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement et immobilisation d'exploitation. Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés en produit net bancaire.

### Impôts et taxes

Tous les impôts et taxes (hors impôts sur les bénéfiques) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15%, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 12% du résultat net des plus-values de cessions de l'exercice.

Des impôts différés sont calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique « Impôt sur les bénéfiques ».

### Résultat exceptionnel

La rubrique résultat exceptionnel comprend les produits et charges encourus par la Banque dont la survenance revêt un caractère exceptionnel soit par leur nature soit par leur montant. Ils sont le plus souvent générés par des événements exogènes à l'activité de la Banque NUGER.

### Changements de méthode comptable relatif à l'exercice

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.



**NOTE 1 - Opérations avec les établissements de crédit**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>145882</b>	<b>71528</b>	<b>74354</b>	<b>103,95%</b>
Comptes à vue	46754	67808	-21054	-31,05%
Intérêts à recevoir	1	0	1	
Comptes et prêts à terme	93785	0	93785	
Intérêts à recevoir	804	0	804	
Valeurs non imputées	4538	3720	818	21,99%
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>100696</b>	<b>12311</b>	<b>88385</b>	<b>717,94%</b>
Comptes à vue	387	369	18	4,88%
Intérêts à payer	0	0	0	
Comptes et emprunts à terme	100093	10097	89996	891,31%
Intérêts à payer	14	15	-1	-6,67%
Autres sommes dues	202	1830	-1628	-88,96%

<b>ECHEANCES</b>	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>					
Comptes à vue	46754				46754
Intérêts à recevoir	1				1
Comptes et prêts à terme	33785			60000	93785
Intérêts à recevoir	804				804
Valeurs non imputées	4538				4538
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>					
Comptes à vue	387				387
Intérêts à payer	0				0
Comptes et emprunts à terme	100000	93			100093
Intérêts à payer	14				14
Autres sommes dues	202				202

**NOTE 2 - Opérations avec la clientèle**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
Créances Commerciales Non Eligibles au refinancement de la BCE	26993	13167	13826	105,00%
Créances Commerciales Eligibles au refinancement de la BCE	0	10629	-10629	-100,00%
Intérêts à recevoir	72	71	1	1,41%
<b>Total des créances commerciales</b>	<b>27065</b>	<b>23867</b>	3198	13,40%
Autres concours Non Eligibles au refinancement de la BCE	447629	392714	54915	13,98%
Autres concours Eligibles au refinancement de la BCE	15676	66638	-50962	-76,48%
Valeurs non imputées	1178	1116	62	5,56%
Intérêts à recevoir	527	652	-125	-19,17%
<b>Total des autres concours à la clientèle</b>	<b>465010</b>	<b>461120</b>	3890	0,84%
Comptes ordinaires débiteurs	45817	48240	-2423	-5,02%
Intérêts à recevoir	677	727	-50	-6,88%
<b>Total des comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>46494</b>	<b>48967</b>	-2473	-5,05%
<b>Sous total des créances saines</b>	<b>538569</b>	<b>533954</b>	4615	0,86%
Créances douteuses compromises (Brut)	33726	24328	9398	38,63%
Créances douteuses compromises (Provisions)	23443	17750	5693	32,07%
Créances douteuses (Brut)	16435	21993	-5558	-25,27%
Créances douteuses (Provisions)	3151	6628	-3477	-52,46%
<b>Sous total des créances douteuses</b>	<b>23567</b>	<b>21943</b>	1624	7,40%
<b>Total des créances sur la clientèle</b>	<b>562136</b>	<b>555897</b>	6239	1,12%

Taux de provisionnement des créances douteuses

- dont créances compromises	69,51%	72,96%
- dont autres créances	19,17%	30,14%

	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
<b>ECHEANCES</b>					
Créances commerciales	27054	11			27065
Autres concours à la clientèle	51262	36463	196140	181145	465010

	2013	2012	Variation	%
<b>Encours global des créances douteuses</b>				
Encours douteux brut	50161	46321	3840	8,29%
Provisions	26594	24378	2216	9,09%
Encours douteux net	23567	21943	1624	7,40%
Taux de provisionnement des encours douteux	53,02%	52,63%		

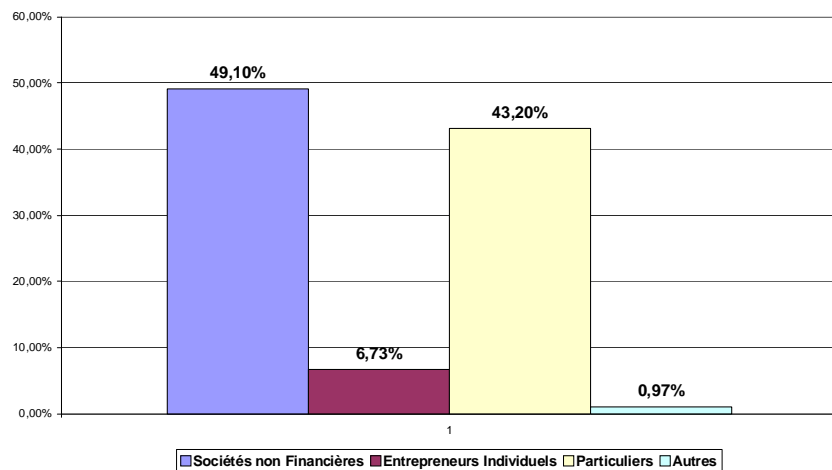
Reprises  
ou

(En milliers d'Euros)	31/12/2012	Dotations	Utilisations	31/12/2013
Mouvements sur provisions	24378	11187	8971	26594
Provisions sur la clientèle douteuses ou compromises	24378	11187	8971	26594

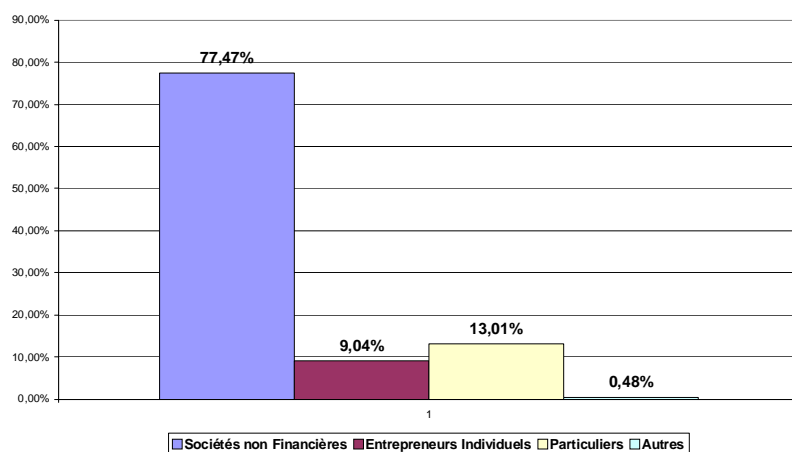
**Analyse des concours à la clientèle**

La part des concours à la clientèle accordée à des clients résidents en France est de 99.73% de l'ensemble des concours accordés à la clientèle.

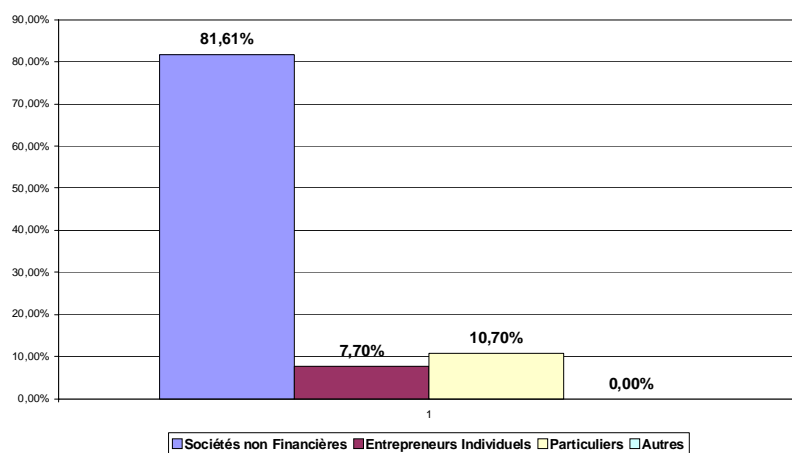
Tous crédits par type de clientèle



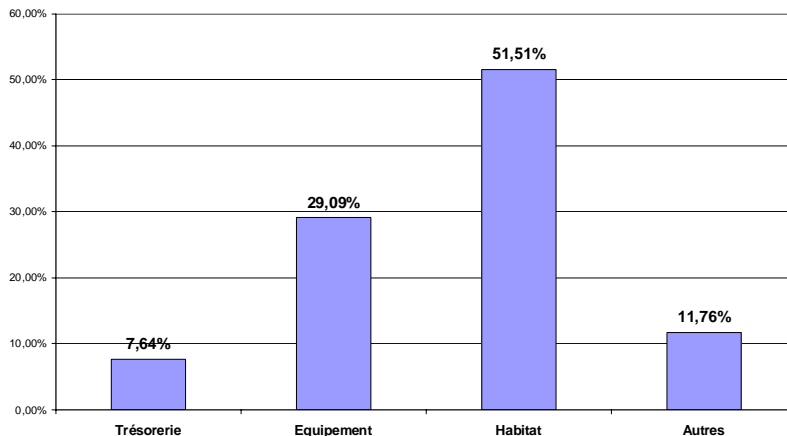
Comptes Ordinaires Débiteurs



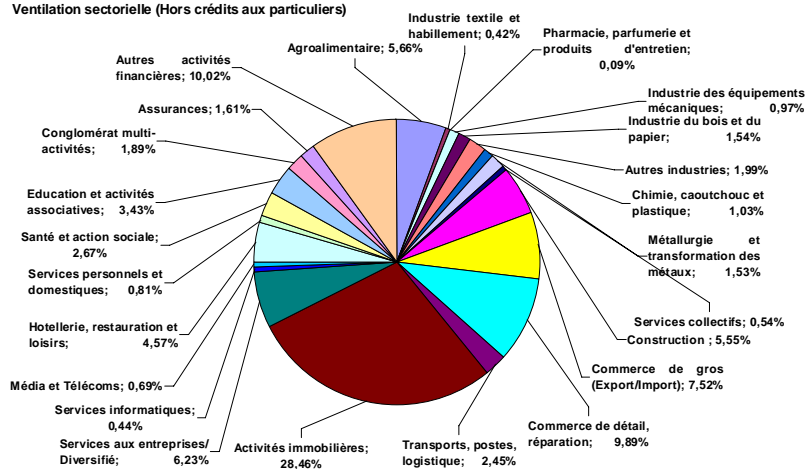
Créances Douteuses Nettes



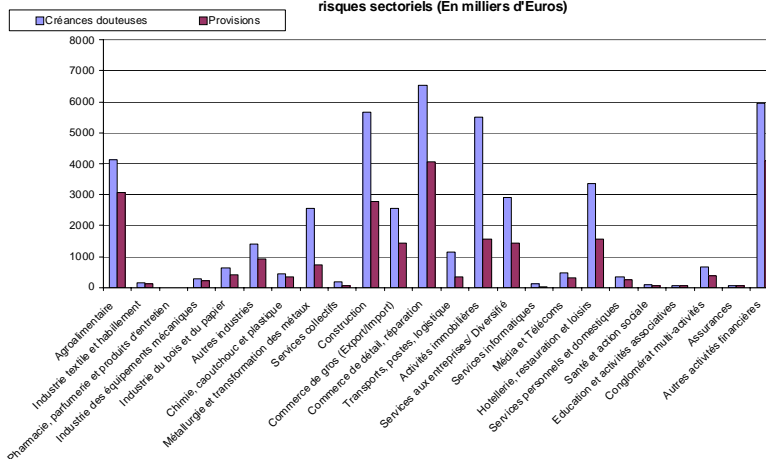
### Nature des Crédits



### Ventilation sectorielle (Hors crédits aux particuliers)



### Ventilation sectorielle des créances douteuses et provisions afférentes y compris provisions pour risques sectoriels (En milliers d'Euros)



**NOTE 3 - Comptes créditeurs de la clientèle**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	57767	56486	1281	2,27%
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	186460	184284	2176	1,18%
Comptes à vue et au jour le jour	294897	282618	12279	4,34%
Comptes à terme	67519	68529	-1010	-1,47%
Dépôts de garantie	64	59	5	8,47%
Autres sommes dues	6233	4185	2048	48,94%
Intérêts à payer	1619	3655	-2036	-55,70%
<b>Total</b>	<b>614559</b>	<b>599816</b>	<b>14743</b>	<b>2,46%</b>

<b>ECHEANCES</b>	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	<b>TOTAL</b>
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	43547	2154	12066		57767
Comptes à terme	22106	16142	29271		67519

**Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
Plans d'épargne logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	17836	14175	3661	25,83%
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	7369	9608	-2239	-23,30%
Ancienneté de plus de 10 ans	27040	27050	-10	-0,04%
Sous total	52245	50833	1412	2,78%
Comptes d'épargne logement	10033	11094	-1061	-9,56%
<b>Total</b>	<b>62278</b>	<b>61927</b>	<b>351</b>	<b>0,57%</b>

**Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
Ancienneté de moins de 4 ans	348	622	-274	-44,05%
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	491	591	-100	-16,92%
Ancienneté de plus de 10 ans	105	100	5	5,00%
<b>Total</b>	<b>944</b>	<b>1313</b>	<b>-369</b>	<b>-28,10%</b>

**Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
Plans d'épargne logement				
Ancienneté de moins de 4 ans	0	140	-140	-100,00%
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	0	20	-20	-100,00%
Ancienneté de plus de 10 ans	550	130	420	323,08%
Sous total	550	290	260	89,66%
Comptes d'épargne logement	50	150	-100	-66,67%
Prêts tirés	30	50	-20	-40,00%
<b>Total</b>	<b>630</b>	<b>490</b>	<b>140</b>	<b>28,57%</b>

En ce qui concerne les modalités de détermination des provisions, les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue durée (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients. Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminées à partir des données observables et représentent, à la date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Banque NUGER des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail. Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

**NOTE 4 - Portefeuille Titres**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
Titres de transaction	0	0	0	
Titres de placement	70048	30035	40013	133,22%
Titres de l'activité de portefeuille	0	0	0	
Titres d'investissement	0	0	0	
Intérêts à recevoir	237	78	159	203,85%
<b>Total</b>	<b>70285</b>	<b>30113</b>	<b>40172</b>	<b>133,40%</b>

**ECHEANCES**< de 3 mois    3 mois à 1 an    1 an à 5 ans    > à 5 ans    **TOTAL**

	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
Titres de transaction					0
Titres de placement	48			70000	70048
Titres de l'activité de portefeuille				0	0
Titres d'investissement					0

**VALEUR DE REMBOURSEMENT AU 31 DECEMBRE**

(En milliers d'Euros)

	Valeur Brute au bilan	Valeur de Remboursemen t	Décote/surcote restant à amortir
Titres de placement	70000	70000	0
Titres d'investissement	0	0	0

**VENTILATION PAR PORTEFEUILLE**

(En milliers d'Euros)

	2013			2012		
	Cotés	Non Cotés	Int. Courus	Cotés	Non Cotés	Int. Courus
<b>Titres de placement</b>						
Effets publics et assimilés						
Obligations et autres titres à revenu fixe		70000	237		30000	78
Actions et autre titre à revenu variable		48			35	
Provisions						
<b>Sous-total</b>		<b>70048</b>	<b>237</b>		<b>30000</b>	<b>78</b>
<b>Titres d'investissement</b>						
Effets publics et assimilés	0		0	0		0
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autre titre à revenu variable						
Provisions						
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>70048</b>	<b>237</b>	<b>0</b>	<b>30000</b>	<b>78</b>

**Mouvements sur portefeuille**

(En milliers d'Euros)

	31/12/2012	Achat	Cession	Rembours.	Virt	
					Comptable	31/12/2013
<b>Titres de placement</b>						
Effets publics et assimilés						
Obligations et autres titres à revenu fixe	30113	40172				70285
Actions et autre titre à revenu variable						
Provisions	0					0
<b>Sous-total</b>	<b>30113</b>	<b>40172</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70285</b>
<b>Titres d'investissement</b>						
Effets publics et assimilés	0					0
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Actions et autre titre à revenu variable						0
Provisions						
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>30113</b>	<b>40172</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>70285</b>

Plus value latente sur titres de placement	0	0
Plus value latente sur titres d'investissement	0	0

**NOTE 5 - Titres de participation et autres titres détenus à long terme**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
<b>Titres de participation</b>				
Montant brut	0	0	0	
Provisions	0	0	0	
<b>Montant Net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Montant brut	321	3984	-3663	-91,94%
Créances rattachées	2	2	0	0,00%
Provisions	0	0	0	
<b>Montant Net</b>	<b>323</b>	<b>3986</b>	<b>-3663</b>	<b>-91,90%</b>

**VENTILATION PAR PORTEFEUILLE**

(En milliers d'Euros)

	31/12/2012	Achat ou Dotation	Cession ou Reprise	Rembours. 31/12/2013	31/12/2013
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Montant brut	3984	0	3663	0	321
Provisions	0	0	0	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>3984</b>	<b>0</b>	<b>3663</b>	<b>0</b>	<b>321</b>

**NOTE 6 - Dettes représentées par un titre**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
Bons de caisse et d'épargne	131	131	0	0,00%
Titres de créances négociables	7000	7000	0	0,00%
Intérêts à payer	25	25	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>7156</b>	<b>7156</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>

**ECHEANCES**

	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL
Bons de caisse et d'épargne	131				131
Titres de créances négociables			7000		7000

**NOTE 7 - Immobilisations**  
(En milliers d'Euros)

	2013		2012	
	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette	Valeur nette
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	0
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	54
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2282</b>	<b>1425</b>	<b>857</b>	861
dont fonds commercial et droit au bail	2164	1326	838	838
dont logiciels	118	99	19	24
<b>Terrains et constructions</b>	<b>6070</b>	<b>1696</b>	<b>4374</b>	4823
<b>Equipements informatiques</b>	<b>1484</b>	<b>1315</b>	<b>169</b>	210
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>9332</b>	<b>6310</b>	<b>3022</b>	3274
<b>Total</b>	<b>19168</b>	<b>10746</b>	<b>8422</b>	9169

VALEUR BRUTE COMPTABLE	Montant au	Entrées	Sorties	Autres	Montant au
	31/12/2012			mouvements	31/12/2013
<b>Immobilisations incorporelles en cours</b>	<b>0</b>				<b>0</b>
<b>Immobilisations corporelles en cours</b>	<b>0</b>				<b>0</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>2275</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2282</b>
dont fonds commercial et droit au bail	2164				2164
dont logiciels	111	8	1		118
<b>Terrains et constructions</b>	<b>6467</b>	<b>11</b>	<b>408</b>		<b>6070</b>
<b>Equipements informatiques</b>	<b>1497</b>	<b>51</b>	<b>64</b>		<b>1484</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>9225</b>	<b>427</b>	<b>320</b>		<b>9332</b>
<b>Total</b>	<b>19464</b>	<b>497</b>	<b>793</b>	<b>0</b>	<b>19168</b>

AMORTISSEMENTS	Montant au	Entrées	Sorties	Autres	Montant au
	31/12/2012			mouvements	31/12/2013
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1413</b>	<b>12</b>	<b>0</b>		<b>1425</b>
dont fonds commercial et droit au bail	1326				1326
dont logiciels	87	12	0		99
<b>Terrains et constructions</b>	<b>1644</b>	<b>333</b>	<b>281</b>		<b>1696</b>
<b>Equipements informatiques</b>	<b>1287</b>	<b>92</b>	<b>64</b>		<b>1315</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>5951</b>	<b>677</b>	<b>318</b>		<b>6310</b>
<b>Total</b>	<b>10295</b>	<b>1114</b>	<b>663</b>	<b>0</b>	<b>10746</b>

**NOTE 8 - Autres actifs et autres passifs**  
(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
<b>Autres actifs</b>	<b>4620</b>	<b>6771</b>	<b>-2151</b>	<b>-31,77%</b>
Instruments conditionnels	122	209	-87	-41,63%
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	0	0	0	
Débiteurs Divers	4455	6504	-2049	-31,50%
Comptes de stocks et emplois divers	43	58	-15	-25,86%
<b>Autres passifs</b>	<b>7873</b>	<b>3827</b>	<b>4046</b>	<b>105,72%</b>
Instruments conditionnels	68	104	-36	-34,62%
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	23	0	23	
Dépôts de garantie reçus	3	3	0	0,00%
Créditeurs divers	7779	3720	4059	109,11%

ECHEANCES	< de 3	3 mois à 1	1 an à 5	> à 5 ans	TOTAL
	mois	an	ans		
<b>Autres actifs</b>					
Instruments conditionnels	122				122
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres					0
Débiteurs Divers	737	2015	687	1016	4455
Comptes de stocks et emplois divers	43				43
<b>Autres passifs</b>					
Instruments conditionnels	68				68
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	23				23
Dépôts de garantie reçus	3				3
Créditeurs divers	1916	5863			7779



**NOTE 9 - Comptes de régularisation**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
<b>Comptes de régularisation actifs</b>	<b>6603</b>	<b>6340</b>	<b>263</b>	<b>4,15%</b>
Valeurs reçues à l'encaissement	59	16	43	268,75%
Reévaluation change à terme	28	102	-74	-72,55%
Pertes à étaler	5	14	-9	-64,29%
Autres charges à répartir	0	0	0	
Charges constatées d'avance	229	252	-23	-9,13%
Ajustement swaps	1645	1896	-251	-13,24%
Produits à recevoir	1740	1932	-192	-9,94%
Impôts différés	2832	2078	754	36,28%
Comptes de régularisation divers	65	50	15	30,00%
<b>Comptes de régularisation passifs</b>	<b>4689</b>	<b>4764</b>	<b>-75</b>	<b>-1,57%</b>
Valeurs à régler	33	37	-4	-10,81%
Reévaluation change à terme	27	99	-72	-72,73%
Produits constatés d'avance	1257	1357	-100	-7,37%
Charges à payer	3109	2765	344	12,44%
Ajustement swaps	172	315	-143	-45,40%
Impôts différés	51	146	-95	-65,07%
Comptes de régularisation divers	40	45	-5	-11,11%

<b>ECHÉANCES</b>	< de 3	3 mois à 1	1 an à 5	> à 5 ans	<b>TOTAL</b>
	mois	an	ans		
<b>Comptes de régularisation actifs</b>					
Valeurs reçues à l'encaissement	59				59
Reévaluation change à terme	28				28
Pertes à étaler	5				5
Autres charges à répartir					0
Charges constatées d'avance	229				229
Ajustement swaps	911	734			1645
Produits à recevoir	1740				1740
Impôts différés	254	397	95	2086	2832
Comptes de régularisation divers	65				65
<b>Comptes de régularisation passifs</b>					
Valeurs à régler	33				33
Reévaluation change à terme	27				27
Produits constatés d'avance	1257				1257
Charges à payer	1775	1057	277		3109
Ajustement swaps	133	39			172
Impôts différés		49	2		51
Comptes de régularisation divers	40				40

**NOTE 10- Provisions pour risques et charges**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
Provisions pour indemnités de fin de carrière	74	67	7	10,45%
Provisions pour primes spéciales d'ancienneté	128	130	-2	-1,54%
Provisions pour PEL/CEL	630	490	140	28,57%
Provisions pour compte épargne temps	337	302	35	11,59%
Provisions pour risques sur engagements par signature	1809	1758	51	2,90%
Provisions pour risques de crédits	3050	2100	950	45,24%
Provisions pour intérêts douteux	120	151	-31	-20,53%
Provisions pour litiges clientèle	267	137	130	94,89%
Autres provisions non charge du risque	30	254	-224	-88,19%
<b>TOTAL</b>	<b>6445</b>	<b>5389</b>	<b>1056</b>	<b>19,60%</b>

(En milliers d'Euros)

	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
<b>Mouvements sur provisions</b>	<b>5389</b>	<b>2171</b>	<b>1115</b>	<b>6445</b>
Provisions pour indemnité de fin de carrière	67	7		74
Provisions pour primes spéciales d'ancienneté	130	11	13	128
Provisions pour PEL/CEL	490	140		630
Provisions sur engagement par signature d'ordre de la clientèle	1758	898	847	1809
Provisions pour litige clientèle	137	130		267
Provisions sur intérêts douteux	151		31	120
Provisions pour risques de crédits	2100	950		3050
Autres provisions non charge du risque	254		224	30
Provisions pour compte épargne-temps	302	35		337

## NOTE 11- Fonds pour risques bancaires généraux

Il n'existe aucun fonds pour risques bancaires généraux à la Banque NUGER.

## NOTE 12- Capitaux propres

(En milliers d'Euros)	Capital	Réserve légale	Autres réserves et primes d'émission	Report à nouveau	Total
<b>Encours au 31 décembre 2012</b>	11445	1288	41714	2033	56480
Résultat 2012				2813	
Affectation résultat 2012			900	-2817	
Résultat 2013				8686	
<b>Encours au 31 décembre 2013</b>	11445	1288	42614	10715	66062

Dans le cadre des dispositions légales, la banque a procédé en 1978 à la réévaluation des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976. La contrepartie de la réévaluation a été portée au passif du bilan en "écart de réévaluation" dont une partie a été ultérieurement incorporée au capital.

Liste des actionnaires :

Le capital social de la Société Anonyme « BANQUE NUGER », est divisé en 309 313 actions entièrement libérées de 37 Euros chacune. La répartition entre les actionnaires se présente de la manière suivante:

Monsieur Pierre NUGER	0.35%
Mademoiselle France NUGER (succession)	14.55%
Monsieur Nicolas NUGER	20.40%
CREDIT DU NORD	63.18%
BANQUE RHONE ALPES	1.51%
Divers	0.01%

Identité de la société consolidante :

Les comptes annuels de la Banque sont consolidés par intégration globale chez le CREDIT DU NORD SA, dont le siège social est situé 28 place Rihour 59000 LILLE et le siège central 59 boulevard Haussmann 75008 PARIS.

## NOTE 13- Intérêts et résultats assimilés

(En milliers d'Euros)	2013	2012	Variation	%
<b>Intérêts et produits assimilés sur :</b>	<b>24052</b>	<b>25417</b>	<b>-1365</b>	<b>-5,37%</b>
Opérations avec les établissements de crédit	258	677	-419	-61,89%
Opérations avec la clientèle	22793	23921	-1128	-4,72%
Obligations et autres titres à revenu fixe	1001	819	182	22,22%
Opérations de crédit-bail et assimilées	0	0	0	
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0	
<b>Intérêts et charges assimilés sur :</b>	<b>5671</b>	<b>6619</b>	<b>-948</b>	<b>-14,32%</b>
Opérations avec les établissements de crédit	140	298	-158	-53,02%
Opérations avec la clientèle	5489	5995	-506	-8,44%
Dettes représentées par un titre	42	326	-284	-87,12%
Opérations de crédit-bail et assimilées	0	0	0	
Autres intérêts et charges assimilés	0	0	0	

## NOTE 14- Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'Euros)	2013	2012	Variation	%
<b>Titres de placements</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Dividendes d'actions	0	0	0	
Autres produits sur titres à revenu variable	0	0	0	
<b>Titres de participations et autres titres détenus à long terme</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>-4</b>	<b>-100,00%</b>

**NOTE 15- Commissions**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
<b>Produits</b>	<b>18165</b>	<b>18353</b>	<b>-188</b>	<b>-1,02%</b>
Commissions sur opérations bancaires	15385	15551	-166	-1,07%
Commission sur opérations financières	2613	2619	-6	-0,23%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	167	183	-16	-8,74%
<b>Charges</b>	<b>1631</b>	<b>1707</b>	<b>-76</b>	<b>-4,45%</b>
Commissions sur opérations bancaires	1558	1638	-80	-4,88%
Commission sur opérations financières	72	69	3	4,35%
Commissions sur opérations de commerce extérieur	1	0	1	

**NOTE 16- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
	<b>4398</b>	<b>2418</b>	<b>1980</b>	<b>ns</b>
Opérations de change	90	67	23	34,33%
Instruments de taux d'intérêt	4308	2351	1957	83,24%
	<b>475</b>	<b>-16</b>	<b>491</b>	<b>ns</b>
Amortissements Immobilisations Hors Exploitation	-2	-16	14	-87,50%
Plus value sur cession d'Immobilisations Hors Exploitation	477	0	477	ns
Reprise de provisions sur portefeuille titres	0	0	0	

**NOTE 17- Autres résultats d'exploitation bancaire**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
<b>Produits</b>	<b>339</b>	<b>293</b>	<b>46</b>	<b>15,70%</b>
Loyers perçus	26	25	1	4,00%
Autres produits d'exploitation bancaire	313	268	45	16,79%
<b>Charges</b>	<b>310</b>	<b>268</b>	<b>42</b>	<b>15,67%</b>
Cotisations Fonds de garantie des dépôts	3	7	-4	-57,14%
Autres charges d'exploitation bancaire	307	261	46	17,62%

**NOTE 18- Frais de personnel**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
Salaires et traitements	6323	6387	-64	-1,00%
Charges de retraite	1088	1092	-4	-0,37%
Autres charges sociales et fiscales	2722	2560	162	6,33%
Participation, intéressement et abondement	1283	404	879	217,57%
Provisions sur charges de personnel	357	532	-175	-32,89%
Passifs sociaux	41	157	-116	NS
Charges de personnel refacturées	-131	-114	-17	14,91%
<b>Total</b>	<b>11683</b>	<b>11018</b>	<b>665</b>	<b>6,04%</b>
Effectif inscrit au 31 décembre	163	173		
Effectif moyen net présent	166	162		
dont cadres	76	76		
dont techniciens	90	86		

Le montant global des rémunérations brutes allouées à l'ensemble des membres des organes de direction s'élève à 573 K€ contre 546 K€ au 31 Décembre 2012. Le montant global des avances et crédits accordés aux personnes désignées ci-dessus s'élève à 51 K€ contre 18 K€ pour l'exercice précédent.

**Note 19 - Autres Charges**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
Impôts et taxes	671	703	-32	-4,55%
Loyers et charges locatives	783	818	-35	-4,28%
Services extérieurs et divers	9685	10158	-473	-4,66%
Intérimaires et contractants extérieurs	243	155	88	56,77%
Dépenses de télécommunication	83	90	-7	-7,78%
Transports et déplacements	241	329	-88	-26,75%
<b>Total</b>	<b>11706</b>	<b>12253</b>	<b>-547</b>	<b>-4,46%</b>

**NOTE 20- Coût du risque**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
Dotations aux provisions	13165	15763	-2598	-16,48%
Pertes non couvertes par des provisions	199	291	-92	-31,62%
Reprises de provisions	8790	6827	1963	28,75%
Récupérations sur créances amorties	35	31	4	12,90%
<b>Total</b>	<b>4539</b>	<b>9196</b>	<b>-4657</b>	<b>-50,64%</b>

**NOTE 21- Gains ou pertes sur actifs immobilisés**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
Plus value sur cessions d'immobilisations	3	6	-3	-50,00%
Moins value sur cessions d'immobilisations	0	0	0	
Plus value sur cessions titres de participations	1674	0	1674	
Dotations aux provisions pour dépréciation titres de participations	0	1	-1	-100,00%
Reprises de provisions pour dépréciation titres de participations	1	0	1	
<b>Total</b>	<b>1678</b>	<b>5</b>	<b>1673</b>	<b>NS</b>

**NOTE 22- Impôts sur les bénéfices**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
Impôt courant	4558	1701	2857	167,96%
Impôt différé	-849	-251	-598	238,25%
Taxe 3% sur les dividendes	57		57	
<b>Total</b>	<b>3766</b>	<b>1450</b>	<b>2316</b>	<b>159,72%</b>

**Impôts sur les bénéfices - Différences fiscales sur exercices**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
Différences temporaires	2250	723	1527	211,20%
Différences permanentes	-1248	33	-1281	NS
<b>Total</b>	<b>1002</b>	<b>756</b>	<b>246</b>	<b>32,54%</b>

**Base des impôts différés**

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
Provisions bancaires	6894	5085	1809	35,58%
Provisions pour congés payés	554	557	-3	-0,54%
Participation des salariés	559	54	505	935,19%
Provisions pour passifs sociaux	74	67	7	10,45%
Autres	-5	-153	148	-96,73%
<b>Total</b>	<b>8076</b>	<b>5610</b>	<b>2466</b>	<b>43,96%</b>
Impôts différés	2781	1932	849	43,94%

La charge figurant au compte de résultat représente l'impôt exigible au titre de l'exercice. Elle tient compte des éléments positif ou négatif de fiscalité différée.

L'impôt au taux commun de 33,33% s'applique au résultat comptable avant impôt corrigé des différences temporaires et permanentes existantes du fait de divergences entre les doctrines comptables et fiscales. A ce taux sont ajoutées les différentes contributions en vigueur.

**NOTE 23 - Produits et charges non courantes et sur exercices antérieurs**

(En milliers d'Euros)

	2013		2012	
	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Produits et charges non courantes</b>	<b>123</b>	<b>19</b>	<b>82</b>	<b>16</b>
Opérations avec les établissements de crédits	16	2		
Opérations avec la clientèle	72	6	55	7
Commissions sur moyens de paiement	29		19	
Commissions sur titres et services financiers	1		0	
Fonds de garantie des dépôts	3		7	
Frais généraux		11		9
Divers	2		1	
<b>Produits et charges exceptionnels sur exercices antérieurs</b>	<b>165</b>	<b>779</b>	<b>368</b>	<b>439</b>
Opérations avec les établissements de crédits	1	1	9	7
Opérations avec la clientèle	79	8	77	4
Commissions sur moyens de paiement	35	24	61	61
Commissions sur titres, services financiers et produits d'assurances	4	336	14	169
Dividendes et produits assimilés	1			0
Frais généraux	40	405	206	196
Divers	5	5	1	2

**NOTE 24 - Instruments financiers à terme**

(En milliers d'Euros)

	2013			2012		
	Spéculation	Micro-	Macro-	Spéculation	Micro-	Macro-
		couverture	couverture		couverture	couverture
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>
<i>Catégorie de contrat selon règlement CRB 90/15 modifié</i>						
<b>Opérations fermes</b>						
de gré à gré - swaps et caps de taux	0	0	328 100	9 500	0	374 400
<b>Opérations conditionnelles</b>						
de gré à gré - options de taux			0			
de gré à gré - options de change			2 246			2 601
de gré à gré - floors	2 937			2 618		
de gré à gré - caps	1 638		0	4 818		0

(En milliers d'Euros)

	2013		
	Spéculation	Micro-	Macro-
		couverture	couverture
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>
<i>Catégorie de contrat selon règlement CRB 90/15 modifié</i>			
<b>Opérations fermes</b>			
de gré à gré - swaps de taux	0		14 074
<b>Opérations conditionnelles</b>			
de gré à gré - caps et floors	0		0

**ECHEANCES**

	2013				TOTAL
	< de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	
de gré à gré - swaps et caps de taux		31300	118600	178 200	328100
de gré à gré - options de taux					0
de gré à gré - options de change		763	1483		2246
de gré à gré - floors	115	326	2 496		2937
de gré à gré - caps	115	326	1 197		1638

Les produits et charges sont inscrits en compte de résultat prorata temporis et les pertes et gains latents ressortant de la différence entre la valeur de marché estimée des contrats entre deux arrêts comptables ne sont pas comptabilisés.

La quasi-intégralité des opérations sur les instruments financiers est réalisée avec le CREDIT DU NORD, Actionnaire majoritaire de la Banque NUGER.

Conformément au règlement 2004-16 du Comité de la Réglementation Comptable, les impacts de juste valeur des instruments financiers dérivés est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'Euros)

2013

Instruments financiers à terme	2013		
	Spéculation	Micro- couverture	Macro- couverture
Catégorie de contrat selon règlement CRB 90/15 modifié	A	B	C
<b>Opérations fermes</b>			
de gré à gré - swaps de taux	0		14 074
<b>Opérations conditionnelles</b>			
de gré à gré - caps et floors	0		0

**NOTE 25 : Crédit-bail et Location avec Option d'Achat**

Les immobilisations acquises par la Banque et louées sous forme de crédit-bail ou de L.O.A sont inscrites à ce compte. Les amortissements pratiqués sont dans la mesure du possible effectués de manière dégressive. Conformément aux règlements bancaires, il est tenu une comptabilité financière. Dans le cas de réserve latente négative sur opérations de crédit-bail, une provision est constituée à due concurrence.

(En milliers d'Euros)	2013	2012	Variation	%
Encours Financier	0	0	0	0
Encours Comptable	0	0	0	0
Réserve latente	0	0	0	0
Provision pour réserve latente négative	0	0	0	0

**NOTE 26 : Passifs sociaux**

La Banque NUGER a procédé à la constitution de provisions pour passifs sociaux qui englobe les provisions pour retraite, les indemnités de fin de carrière ainsi que les primes spéciales d'ancienneté.

(En milliers d'Euros)	2013	2012	Variation	%
Provision pour retraites	0	0	0	
Provision pour indemnités de fin de carrière	74	67	7	10,45%
Provision pour primes spéciales d'ancienneté	128	130	-2	-1,54%
Provision pour compte épargne temps	337	302	35	11,59%
<b>Total</b>	<b>539</b>	<b>499</b>	<b>40</b>	<b>8,02%</b>

Hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des passifs sociaux	IFC	PSA
Taux de rendement attendu des actifs de financement	6,60%	
Taux d'actualisation	2,90%	2,70%
Taux d'inflation	1,90%	1,90%
Duration	10,7	9,7
Durée résiduelle de vie active	18,9	
<b>Sensibilité de la dette actuarielle</b>		
Variation de 1% du taux d'actualisation	-9,00%	-8,70%
Variation de 1% du taux d'inflation	11,70%	0,00%
<b>Sensibilité du service cost</b>		
Variation de 1% du taux d'actualisation	-13,80%	-11,30%
Variation de 1% du taux d'inflation	17,80%	0,00%

Du fait de l'externalisation des indemnités pour fin de carrière, nous constatons dans notre hors bilan un engagement vis à vis des salariés de 1 074 K€ compensé par un engagement reçu de la société, auprès de laquelle a été signé le contrat. Toutefois, vu l'évolution négative des rendements financiers des montants assurés auprès de ladite société, le différentiel entre l'engagement effectif à la fin de l'exercice et la valorisation des actifs a été provisionné.

## NOTE 27 : Opérations de crédit-bail

Il n'y a pas d'engagement de crédit-bail à la fin de l'exercice tout comme lors de l'exercice précédent.

### Note 28 - Opérations de hors bilan

(En milliers d'Euros)

	2013	2012	Variation	%
<b>Engagements donnés</b>				
Engagements de financement auprès de la clientèle	25018	31094	-6076	-19,54%
Engagements douteux de financement auprès de la clientèle	538	546	-8	-1,47%
Engagements de garantie auprès de la clientèle	29059	31134	-2075	-6,66%
Engagements douteux de garantie auprès de la clientèle	1976	2035	-59	-2,90%
Engagements de garantie auprès d'établissements de crédit	33549	31109	2440	7,84%
Engagements douteux de garantie auprès d'établissements de crédit	3971	4619	-648	-14,03%
Engagements sur titres	24	0	24	
Engagements divers donnés	11976	16018	-4042	-25,23%
<b>Engagements reçus</b>				
Engagements de garantie reçues d'établissements de crédits	46	21	25	119,05%
Engagements de garantie reçues - autres garanties -	155332	155708	-376	-0,24%
Engagements sur titres	24	0	24	

### NOTE 29 - Opérations concernant les entreprises liées

(En milliers d'Euros)

	2013	2012
<b>Bilan - Actif</b>	<b>176517</b>	<b>73343</b>
Créances sur les établissements de crédits	104549	41204
Obligations et autres titres à revenu fixe	70237	30078
Participation et autres titres détenus à long terme	0	0
Autres actifs	92	167
Comptes de régularisation	1639	1894
<b>Bilan - Passif</b>	<b>107339</b>	<b>7598</b>
Dettes envers les établissements de crédits	100107	0
Dettes représentées par un titre	7003	7003
Autres passifs	30	42
Comptes de régularisation	199	553
<b>Résultat - Charges</b>	<b>8945</b>	<b>10767</b>
Intérêts et charges assimilés	182	599
Pertes sur opérations de portefeuille de négociation	1428	3126
Commissions	522	174
Charges générales d'exploitation	6813	6868
<b>Résultat - Produits</b>	<b>8761</b>	<b>8694</b>
Intérêts et produits assimilés	1200	1362
Revenus des titres à revenu variable	0	0
Gains sur opérations de portefeuille de négociation	5560	5323
Commissions	2001	2009
<b>Hors Bilan</b>	<b>345790</b>	<b>389301</b>
Engagements donnés	0	0
Engagements reçus	115	115
Engagements Instruments financiers à terme - Swaps et FRA	341100	379150
Engagements Instruments financiers à terme - Options,Caps et Floors	4575	10036

## INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX (Article L 225 – 102 – 1 du Code de Commerce)

### Mandats et fonctions exercés au cours de l'année 2013.

NOM	MANDATS/FONCTION	NOM DE LA SOCIETE	PERIODE 2013 CONCERNEE
<b>Philippe AMESTOY</b>	Administrateur	SOGESSUR SA	Année 2013
	Président et Administrateur	ANTARIUS CDN 2	Année 2013
	Administrateur	ETOILE GESTION AMUNDI SA	Année 2013
	Président et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE KOLB SA	Année 2013
	Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE RHONE ALPES SA	Du 01/01/2013 au 30/05/2013
	Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE NUGER SA	Année 2013
	Membre du Conseil de Surveillance	SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT SA	Année 2013
	Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE COURTOIS	Année 2013
	Président et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE KOLB	Année 2013
	Vice-Président et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE TARNEAUD	Du 23/05/2013 au 31/12/2013
<b>Jean-Pierre BON</b>	Président et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE NUGER SA	Année 2013
	Membre du Conseil de Surveillance	SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT SA	Année 2013
<b>Emmanuel DUFOURNIER</b>	Président	ETOILE GESTION HOLDING SA	Du 01/01/2013 au 23/12/2013
	Vice Président et Membre du Conseil de Surveillance	BANQUE NUGER SA	Du 01/01/2013 au 15/11/2013
	Président	SFAG	Année 2013
	Gérant non associé	NORD ASSURANCE COURTAGE	Du 01/01/2013 au 24/10/2013
	Administrateur	NORBAIL SOFERGIE SA	Année 2013
	Administrateur	STAR LEASE SA	Année 2013
<b>Pierre AYMARD</b>	Administrateur	BANQUE NUGER SA	Année 2013
<b>Loïc BOUFFARD</b>	Administrateur	BANQUE NUGER SA	Année 2013
	Président	AUVERGNE HABITAT SA	Année 2013
	Président	ARAMIS SA	Année 2013
	Administrateur	SEAU	Année 2013
	Administrateur	LOGEHAB SERVICE SA	Année 2013
	Administrateur et Membre du Bureau	LOGEHAB SA	Année 2013
<b>Arnaud GUILLEMAIN d'ECHON</b>	Président du Directoire	BANQUE NUGER SA	Année 2013
<b>Serge DUMAS</b>	Membre du Directoire	BANQUE NUGER SA	Année 2013
<b>Nicolas NUGER</b>	Membre du Directoire	BANQUE NUGER SA	Année 2013



# Résolutions

---

## Première Résolution

---

### Approbation des comptes

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2013, tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un bénéfice de 8.685.801 €

---

## Deuxième Résolution

---

### Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et sous réserve de l'adoption de la première résolution, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 2013 .....	8 685 801,00 €
+ Report à nouveau antérieur .....	2.028.672,69 €
= Bénéfice distribuable	<u>10 714 473,69 €</u>

Sur ce bénéfice distribuable, l'Assemblée Générale décide :

- de prélever à titre de dividende, 16.90 € par action,  
soit pour 309.313 actions, la somme de ..... 5 227 389,70 €
- de virer à la réserve ordinaire un montant de ..... 3 450 000,00 €
- et de reporter à nouveau ..... 2 037 083,99 €

La réserve ordinaire se trouve ainsi portée de 42.248 977,35 € à 45 698 977,35 €

Le dividende de 16,90 € par action portant sur 309.313 actions sera mis en paiement le 23 mai 2014.

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France, les dividendes sont assujettis à l'impôt sur le revenu au barème progressif.

Lors de leur versement, ils sont soumis aux prélèvements sociaux. Ils sont également soumis à un prélèvement obligatoire au taux de 21% calculé sur le montant brut. Ce prélèvement obligatoire est imputable sur l'impôt sur le revenu dû l'année suivante. L'excédent éventuel pourra être restitué, le cas échéant, par l'administration fiscale.

Sous réserve de respecter les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts, il est toutefois possible d'être dispensé de ce prélèvement.

Les dividendes sont éligibles à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Conformément à la loi, il est rappelé, que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

<b>Exercice</b>	<b>Dividende net</b>
2010	15,40 €
2011	15,40 €
2012	6,20 €

---

### **Troisième Résolution**

---

#### **Conventions visées à l'article L.225-86 du code de commerce.**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 du Code de Commerce, statue sur ledit rapport et prend acte qu'il n'y a pas de conventions à soumettre à approbation.

---

### **Quatrième Résolution**

---

#### **Avis consultatif sur la rémunération versée en 2013 aux personnes visées à l'article L511-71 du Code monétaire et financier**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil, consultée en application de l'article L511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale de 465 K euros des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2013 aux personnes visées par ledit article.

---

### **Cinquième Résolution**

---

#### **Autorisation de porter la part variable de la rémunération totale des personnes mentionnées à l'article L.511-71 du Code Monétaire et Financier au maximum au double de la rémunération fixe**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et par l'article L 511-78 du Code Monétaire et Financier, connaissance prise du rapport du Conseil, décide que la part variable de la rémunération totale des personnes mentionnées à l'article L 511-71 du Code Monétaire et Financier peut être portée au maximum au double du montant de la rémunération fixe, un taux d'actualisation pouvant être appliqué dans les termes de l'article L 511-79 du Code Monétaire et Financier, et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Elle donne tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation, pour, le cas échéant, mettre en œuvre la présente autorisation.

---

### **Sixième Résolution**

---

#### **Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme Mme Laurence LASFONT Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

---

## **Septième Résolution**

---

### **Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme Mme Béatrice LELIEVRE, Membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 3 ans. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

---

## **Huitième Résolution**

---

### **Changement de Représentant Permanent du Crédit du Nord, membre du Conseil**

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale, prend acte de la nomination de Monsieur Bruno DELEMOTTE en tant que Représentant Permanent du Crédit du Nord, membre du Conseil, en remplacement de Madame Clara LEVY-BAROUCHE.

---

## **Neuvième Résolution**

---

### **Pouvoirs**

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de dépôts et de publicité prévues par la loi.

**PUY DE DOME**

**CLERMONT-FERRAND**

Agence Centrale  
7 Place Michel de l'Hospital  
☎ 04 73 42 73 42

Agence de Jaude-Julien  
8 Avenue Julien  
☎ 04 73 17 03 50

Agence République  
119 Avenue de la République  
☎ 04 73 98 20 20

Agence Entreprise  
4 Bld Robert Schuman  
☎ 04 73 15 23 50

**AMBERT**

8 Place du Pontel  
☎ 04 73 82 44 11

**ARLANC**

6 & 8 place Charles de Gaulle  
☎ 04 73 95 00 07

**AUBIERE**

Centre Commercial Plein Sud  
☎ 04 73 15 09 60

**ALLIER**

**MONTLUCON**

5 Boulevard de Courtais  
☎ 04 70 28 54 54

**CENTRE ALLIER ENTREPRISES**

37 Avenue Jules Ferry - Montluçon  
☎ 04 70 51 11 11

**CANTAL**

**AURILLAC**

9 Rue des Carmes  
☎ 04 71 49 85 85

**HAUTE LOIRE**

**LE PUY-EN-VELAY**

2 Avenue Georges Clémenceau  
☎ 04 71 04 71 71

**BEAUMONT**

1 Rue de l'Hôtel de Ville  
☎ 04 73 15 10 40

**CHAMALIERES**

24 rue Lufbery  
☎ 04 73 19 81 20

**CHATEL GUYON**

14 Avenue Baraduc  
☎ 04 73 86 12 79

**COURNON**

43 Bis avenue de la Libération  
☎ 04 73 77 03 03

**ISSOIRE**

9 Boulevard de la Manlière  
☎ 04 73 55 00 33

**RIOM**

17 Rue de l'Hôtel de Ville  
☎ 04 73 64 77 00

**THIERS**

110 bis Avenue Léo Lagrange  
☎ 04 73 80 67 01

**MOULINS**

10/12 Place Garibaldi  
☎ 04 70 46 89 20

**VICHY**

2 Rue du Président Roosevelt  
☎ 04 70 96 50 80

**CHER**

**BOURGES**

36 Rue Moyenne  
☎ 02 48 66 36 36

**NIEVRE**

**NEVERS**

36 rue François Mitterrand  
☎ 03 86 93 03 00

